

CONDITIONS GENERALES POUR LES EXCURSIONS DE JOURNEE (Location de véhicule avec chauffeur et prestations)

1 INFORMATION EXCURSION

- Le descriptif général des programmes peut être sujet à des modifications ponctuelles dues à des circonstances exceptionnelles, fêtes civiles et religieuses, grèves, manifestations, etc...
- L'organisateur ne peut être tenu responsable des modifications imposées par les circonstances.
- Les boissons ne sont jamais incluses dans nos forfaits et se règlent sur place, sauf mention spéciale.

2 INSCRIPTION ET RESERVATION

Les réservations sont engagées dès réception de votre courrier ou mail et après confirmation par notre banque de l'encaissement du montant global de l'excursion.

Il est donc particulièrement recommandé d'effectuer le règlement dans les délais requis, SWISSTOURING sarl ne pouvant être tenu pour responsable des conséquences d'un retard de règlement pour quelque raison que ce soit.

3 CONDITIONS D'ANNULATION

Les excursions sont définitivement confirmées sous réserve que le nombre minimum de participants soit atteint. Si ce nombre n'était pas atteint, Swisstouring sarl se réserve le droit d'annuler l'excursion au plus tard 7 jours avant la date de départ.

En cas de circonstances exceptionnelles, tel que grèves, catastrophes naturelles ou autre désagréments indépendants de notre société (pandémie), Swisstouring sarl se réserve le droit d'annuler l'excursion jusqu'à la veille du départ, sans dédommagement.

Toute annulation de votre part, devra être communiquée immédiatement au siège de SWISSTOURING sarl.

- **Plus de 7 jours avant le départ : 20,00 CHF pour frais de dossier**
- **7 jours avant la date de départ : 100 % du prix total de l'excursion**

- Les frais d'annulation pourront être remboursés si :
 - Vous êtes en possession du livret ETI
 - Vous avez souscrit à une assurance annulation similaire.

- Nous conseillons vivement aux passagers d'être confortablement assuré en cas d'accident, de maladie, de décès.

4 DEROULEMENT DE L'EXCURSION

Les retards éventuels ne peuvent entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée de la sortie initialement prévue. SWISSTOURING sarl ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles modifications de programmes et retards dus aux conditions atmosphériques.

L'organisateur répond du bon déroulement de l'excursion sans toutefois qu'il puisse être tenu pour responsable des cas fortuits, des causes de force majeure ou du fait de tiers.

L'accès à l'autocar peut être refusé à tout passager, aux risques et aux frais du passager débarqué lorsque selon l'avis du chauffeur ou du médecin, ce passager n'est pas en mesure de voyager ou présente un danger pour lui ou pour elle ou perturbe ou met en danger les autres passagers.

La responsabilité de SWISSTOURING sarl ne saurait être engagée en cas d'accident lors de la pratique d'une activité sportive ou de la conduite d'engins à moteur, quelle qu'en soit la cause. Pour la conduite d'engins à moteur, un permis de conduire est obligatoire.

5 FORMALITES

Vous devez être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé pour les différents pays où doit se dérouler l'excursion.

SWISSTOURING sarl ne pourra en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant d'un refus ou d'un retard dans la délivrance de ces documents par les autorités compétentes.

6 RESPONSABILITE LIEE A VOS BIENS PERSONNELS

Swisstouring décline toute responsabilité pour vos bagages à main en cas de vol ou de perte d'objets pendant la durée de l'excursion.

7 LITIGE, JURIDICTION, LOI APPLICABLE

Pour tout litige, seul le tribunal de Genève est compétent même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Le contrat de Swisstouring est régi par la loi Suisse